

<http://www.ayn.fr/spip.php?article694>



Opération tranquillité vacances

- Démarches - Vie pratique - Droit local -



Publication date: jeudi 2 juin 2016

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Information transmise par la Gendarmerie Nationale.

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ou de votre commerce. Vous pouvez demander à la gendarmerie du Pont-de-Beauvoisin Savoie de surveiller votre bien.

Ce dispositif peut être mis en oeuvre pour toute période d'absence prolongée, indépendamment des vacances scolaires. Ainsi des patrouilles organisées par les gendarmes dans le cadre de leurs missions surveilleront votre habitation ou commerce.

Pour bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances, vous devez vous rendre à la Brigade de Gendarmerie du Pont-de-Beauvoisin Savoie ou simplement télécharger le formulaire, le remplir soigneusement et le déposer dans la boîte aux lettres de la brigade.

Quelques précautions pour assurer la sécurité de son habitation :

- Verrouillez portes et fenêtres.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur le trousseau de clé.
- Évitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Ne gardez pas chez vous des sommes importantes d'argent.
- Répertoriez vos objets de valeur, et notez vos numéros de séries ; faites de même pour vos chèques, cartes de crédit, etc. Des clichés photographiques peuvent utilement être réalisés

Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins.

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la gendarmerie (17).